

Aides aux actions d'intérêt général [1]

La commission "Structuration et développement professionnel" a pour mission le soutien et le suivi des partenariats engagés par le CNV avec des organismes professionnels poursuivant des objectifs d'intérêt général, de structuration et de développement dans les secteurs relevant de la compétence de l'établissement. L'Aide aux actions d'intérêt général est ouverte à toute structure, qu'elle soit affiliée ou non au CNV.

Les fichiers de demande précisant les critères d'appréciation de la commission et le calendrier sont téléchargeables ci-contre.

>> PROGRAMME BOURSE DE FORMATION

L'objectif de ce programme est de soutenir des actions de formation en direction d'un artiste ou d'un groupe d'artistes en vue de la réalisation de concerts ou d'une tournée afin de finaliser, préciser ou affiner un projet scénique. La commission "Structuration et développement professionnel" propose une somme globale allouée à ce programme ainsi qu'un nombre de dossiers maximum pouvant bénéficier de cette enveloppe.

La commission et le Conseil d'administration sont informés a posteriori du nom des bénéficiaires et du projet concerné.

>> PROGRAMME ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Ce programme a vocation à soutenir toute structure professionnelle développant un projet spécifiquement lié à l'égalité femmes-hommes et/ou à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans les secteurs relevant de la compétence du CNV. Il vise à soutenir des initiatives et innovations, non couvertes par les autres programmes de soutien du CNV.

?

Les actions et projets soutenus devront être postérieurs à la date de commission ou en phase d'amorçage et s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants :

- Information et sensibilisation
- Prévention et action de luttes contre les violences sexistes et sexuelles
- Visibilité et valorisation
- Conseil et structuration
- Insertion professionnelle et formation
- Action sur les parcours professionnels
- Observation et ressources

>> AUTRES DOMAINES D'INTERVENTIONS

- La formation professionnelle ;
- L'export et toute action collective à l'étranger visant à promouvoir la musique de production française ;
- Les regroupements et les synergies en réseaux ;
- La promotion des répertoires spécifiques peu ou mal exposés ;
- La détection et la promotion de « nouveaux talents » ;
- Le développement d'événements contribuant à l'un des objectifs décrits ci-dessus.

La particularité des dossiers examinés par cette commission est leur inscription dans la durée, les effets attendus des projets soutenus, la structuration et le développement professionnels, nécessitent un travail sur le long terme. C'est pourquoi dans le cas d'une première demande, s'agissant d'un véritable partenariat entre le CNV et les organisations bénéficiaires, une concertation préalable avec les services du CNV est nécessaire en vue de s'entendre sur les objectifs, d'identifier les actions à encourager et les moyens nécessaires à y consacrer.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE RECEVABILITÉ

L'accès aux aides délivrées par la commission n°3 ne suppose aucune affiliation préalable, sauf pour le programme « Bourse ». La commission n'examine pas les projets de structures non affiliées relevant d'un autre programme d'aide du CNV. [Consulter les modalités de dépôt et de versement d'une aide. \[2\]](#)

CONVENTIONS TRIENNALES

Les aides non remboursables allouées au bénéfice du fonctionnement et de l'activité des structures peuvent donner lieu, à l'appréciation de la commission, à signature d'une convention triennale. Les engagements pris dans le cadre des conventions triennales sont toutefois soumis au principe de l'annualité budgétaire. Les montants financiers qui s'y attachent sont en conséquence définis chaque année.

réunion de la commission qui statue sur la demande. Le versement est conditionné à la signature de la convention.

Dans ce cas, l'aide octroyée pour l'année en cours est versée en totalité après accord du Conseil d'Administration suivant la

push: Actions d'intérêt général [3]

[Demander une aide](#) [4]

[Commission 3](#) [5]

- [Accueil](#)
- Le CNV
 - [Actualités](#)
 - Partenariats et Contrats de filière
 - [Bretagne](#)
 - [Centre-Val de Loire](#)
 - [Grand Est](#)
 - [Hauts-de-France](#)
 - [Normandie](#)
 - [Nouvelle-Aquitaine](#)
 - [Occitanie / Pyrénées-Méditerranée](#)
 - [Pays de la Loire](#)
 - [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
 - [Ville de Paris](#)
 - Qui sommes nous ?
 - [Notre histoire](#)
 - [Missions - Cadre légal](#)
 - [Le suivi du programme Zénith](#)
 - [L'équipe](#)
 - Notre fonctionnement
 - [Notre organisation](#)
 - [Liste des instances](#)
 - [Liste des affiliés](#)
 - Informations pratiques
 - [Venir au CNV](#)
 - [Calendrier des instances](#)
 - [Téléchargez le logo du CNV](#)
 - Recrutements & Appels d'offres
 - [Cahier des Charges : Mission d'accompagnement organisation du service de perception de la taxe](#)
- La taxe
 - [La taxe fiscale](#)
 - [Le champ de perception](#)
 - [Modalités de déclaration](#)
 - [Recouvrement](#)
 - [Déclarer](#)
 - [Compte entrepreneur et Droit de tirage](#)
- Les aides
 - [Présentation générale](#)
 - [Commissions et programmes](#)
 - [Économie des entreprises \(1\)](#)
 - [Soutien aux entreprises](#)
 - [Soutien au développement des entreprises](#)
 - [Festivals \(2\)](#)
 - [Festivals < 1,5 m€](#)
 - [Festivals >1,5m€](#)
 - [Structuration et développement professionnel \(3\)](#)
 - [Aides aux actions d'intérêt général](#)
 - [Production \(4/5\)](#)
 - [Aide aux premières parties](#)
 - [Aide à la diffusion à l'international](#)
 - [Aide à la production](#)
 - [Aménagement et équipement des salles de spectacles \(6\)](#)
 - [Aménagement et équipement de lieux en fonctionnement](#)
 - [Équipement de nouveaux lieux](#)
 - [Activité des salles de spectacles \(7\)](#)

- [Aide à la diffusion](#)
 - [Aide à la pré-production scénique](#)
 - [Soutien aux promoteurs diffuseurs](#)
 - [Résidences \(8\)](#)
 - [Résidences musiques actuelles](#)
 - [Export \(9\)](#)
 - [Programme transversal d'avances de trésorerie](#)
 - [Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturels](#)
- L'affiliation
 - [Pourquoi s'affilier ?](#)
 - [Comment s'affilier ?](#)
 - [Affiliation annuelle](#)
 - [Changement de situation juridique](#)
- Les ressources
 - [L'activité ressource du CNV](#)
 - [Statistiques sur la diffusion des spectacles](#)
 - [Économie des structures et des projets](#)
 - [Publications, rencontres, tables rondes](#)
 - [Observatoire de l'économie de la filière musicale](#)
 - [La diversité musicale dans le paysage radiophonique](#)
 - [La diversité musicale dans le paysage audiovisuel](#)
 - [Baromètre des investissements publicitaires](#)
 - [Offre de musique numérique](#)
 - [Les marchés de la musique enregistrée](#)
 - [Autres études](#)
 - [Archives](#)
 - [Liens utiles](#)
 - [Emploi/formation et organismes sociaux](#)
 - [Centres de ressources et observatoires nationaux](#)
 - [Edition musicale et industrie phonographique](#)
 - [Exportation et actions internationales](#)
 - [Organismes de soutien](#)
 - [Partenaires sociaux du spectacle : syndicats et fédérations](#)
 - [Réseaux et fédérations nationales](#)
 - [Sociétés de gestion collective des droits](#)
 - [Autres](#)
- Les services commerciaux
 - [Promotion des spectacles](#)
 - [Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)

- [Contact](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Informations légales](#)
 - [Calendrier](#)

URL source: <http://www.cnv.fr/aides-aux-actions-dinteret-general>

Liens:

- [1] <http://www.cnv.fr/aides-aux-actions-dinteret-general>
- [2] <https://www.cnv.fr/percevoir-pour-redistribuer>
- [3] <http://www.cnv.fr/actions-dinteret-general>
- [4] <http://www.cnv.fr/demander-une-aide>
- [5] <http://www.cnv.fr/commission-3>

